



SEANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2022

A 19 HEURES

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

Donne avis que le Conseil Municipal se réunira en séance ordinaire, à la Mairie de Beaulieu sur mer, dans la salle habituelle de ses délibérations, le SEPT AVRIL DEUX MILLE VINGT DEUX à DIX-NEUF HEURES, pour les affaires inscrites à l'ordre du jour :

INFORMATIONS

- 1) *Décisions municipales : compte-rendu,*

DECISIONS

FINANCES

- 2) *Budget Communal - Vote des taux d'imposition de l'année 2022,*
- 3) *Budget Communal - Vote du Budget Primitif Principal de l'exercice 2022,*
- 4) *Budget Communal – exercice 2022 - Vote des subventions aux associations,*
- 5) *Stade Intercommunal Beaulieu/Saint Jean – Commission Syndicale – exercice 2022 – Vote de la subvention,*
- 6) *Centre Communal d'Action sociale de Beaulieu sur mer – subvention pour l'année 2022,*
- 7) *Demande de subventions à la Région SUD au titre du dispositif « nos communes d'abord »,*
- 8) *Pertes sur créances irrécouvrables,*
- 9) *Concours financier – association diocésaine de Nice – Travaux de mise en sécurité de la Crypte attenante à l'église du « Sacré-cœur » de Beaulieu sur mer,*

PLAGES

- 10) *Concession des plages de Beaulieu sur mer – ouverture des établissements d'activités balnéaires pendant 48 semaines – avis de la commune,*

CULTURE

- 11) *Festival de musique « Beaulieu Classic Festival » - édition 2022 – convention d'objectifs et de transparence financière avec l'association « Beaulieu, Arts et Musique ».*

Fait à Beaulieu-sur-Mer, le 31 mars 2022

*Le Maire,
Roger ROUX*

